

TOREPOX 600 Base

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon 1907/2006/CE, Article 31 - Date de révision : 03/04/2026 - Version 4

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit :** TOREPOX 600 Base

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance/de la préparation**

Liant pour système époxy destiné aux revêtements de sols industriels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur/Distributeur :**

SAS ADMC Rue Kepler – ZI ARRAS EST – 62223 ST Laurent Blangy TEL 03.21.07.85.76. mail : contact@admresine.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons de France (serveur ORFILA de l'INRS)

Disponible 7j/7 et 24h/24 Informations limitées aux intoxications 01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon, le règlement CE 1272/2008**



GHS07

Skin Corr./Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam./Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage**
2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Bisphénol-F- (épichlorhydrine)
Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable. **vPvB** : Non applicable.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

- **Description** : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux** :

Identification	Nom	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Quantité
CAS : 1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	35 - 50 %
Numéro CAS alternatif : 9003-36-5	Produit de réaction : bisphénol- F- (épichlorhydrine); une résine époxy	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	15 - 30 %
CAS : 6860997-2	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12- 14)méthyl]	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	5 - 15 %

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation** : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux** : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion** : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction** :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers • Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions :**

Tenir à l'abri de la chaleur.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Stockage :**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Prévoir la ventilation des emballages.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisations finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition • Équipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire :

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Filtre de vapeurs organiques (Type A) A1 : < 1000 ppm; A2 : < 5000 ppm; A3 : < 10000 ppm. Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition, les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

Protection des mains :

Gants de protection

Des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections : Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm).

Pour une exposition permanente : Gants en Viton (0.4 mm).

Les gants souillés devront être retirés.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales Aspect :**

Forme :

Liquide

Couleur :	Opaque
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH à 25 °C :	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé.
Point d'éclair :	> 60 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	Non déterminé.
Supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité à 25 °C :	1,6 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	
	Pas miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé.
Viscosité :	
Dynamique à 25 °C :	4000 cPs
Cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants :	
Teneur en substances solides :	100 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		
Orale	LD50	15.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	23.000 mg/kg (lapin)
9003-36-5 Produit de réaction : bisphénol- F- (épichlorhydrine)		
Orale	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation :**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

Indications générales :

Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable. **vPvB :** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**• **Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

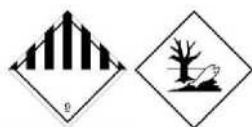
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Emballages non nettoyés :****Recommandation :** Évacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 Numéro ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA**

U N3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR, ADN** 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin)**IMDG**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Reaction product: Bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin(number average molecular weight < 700), Reaction product: Bisphenol-F- (epichlorohydrin); epoxy resin),

IATAMARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Reaction product: Bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin(number average**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, IMDG, IATA****Classe
Étiquette**9 Matières et objets dangereux divers.
9**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA**

III

14.5 Dangers pour l'environnement :**Marine Polluant :**

Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre
par l'utilisateur****Numéro d'identification du danger :**

Attention: Matières et objets dangereux divers. 90

No EMS :

F-A,S-F

Code tunnel :

Non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention Marpol et au
recueil IBC**

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU :

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation : 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations :**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2